

Informations diverses Conseil Municipal

Du 04 novembre 2022 :

- **Région Auvergne-Rhône-Alpes :**

- Suite à la demande transmise par la Région de recenser 2 projets, nous avons envoyé le 16 septembre 2022 deux fiches :
 - L'une sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
 - L'autre sur l'aménagement de la Maison CURT : projets de Maison de Santé et de local pour les jeunes.

- **Bois :** Vente de bois scolytes aux Sardoches auprès de la Scierie de Savoie pour un montant de 440 euros (volume : 47 m3)

- **SYANE :**

- Réunion le jeudi 10 novembre au Syane pour formaliser les liens entre les communes, le SIEVT (Régie de Thônes) et le SIESS (Régie de Seyssel).

- **Dépôt main-courante en Gendarmerie :**

- Réalisé le 22 septembre suite à une publication injurieuse sur la page *Facebook* de la commune le 12 septembre ;
- Un courrier a également été adressé à la personne à l'initiative de cette publication.

- **Surveillance de la cantine :**

- Madame Véronique MARIN ne souhaite plus accéder au poste de surveillance de cantine scolaire.
- A ce jour, il n'y a aucune candidature reçue.

- **Vie Associative :**
 - Le 7 octobre s'est tenue l'Assemblée Générale du CABS ;
 - Le 9 octobre s'est tenue l'Assemblée Générale de l'ATC.
- **Cérémonie commémorative du 11 novembre :**
 - 10 h à Serraval ;
 - 11h au Bouchet-Mont-Charvin.
- **Repas des Aînés :**
 - Le dimanche 27 novembre à 12h.
- **« Octobre Rose » :**
 - Le samedi 26 novembre à 11h : remise du chèque des dons collectés auprès de l'association.
- **Remerciements :**
 - Le Comité de la Foire remercie la commune pour le lot offert à l'occasion de la Foire Cantonale.
- **Foire Cantonale aux moutons et aux chèvres du 30 octobre 2022 :**
 - Une demande de lot a été transmise mais, en général, la commune accède favorablement à cette sollicitation lorsque la Foire est organisée par l'association « Les Moutonniers du Sulens ».
- **Rallye des Pays de Faverges :**
 - Le 1er et le 2 avril 2023.
- **Déneigement 2022/2023 :**
 - Un courrier de sollicitation a été adressé à l'entreprise B. BARRET et l'entreprise a répondu favorablement en gardant le même barème que l'an dernier, à savoir 40 euros par heure HT avec l'usage du véhicule communal.
 - L'entreprise BEBER TP mettra à disposition une personne pour le déneigement du village avec la fraise à neige de la commune.